

## MESURES DE SOUTIEN A L'EMPLOI

### **CHOMAGE TOTAL TEMPORAIRE RENFORCE (CTTR)**

CONDITIONS D'APPLICATION DE JUIN A AOUT 2020

#### **LE PRINCIPE EN BREF**

##### **→ Le CTTR est maintenu**

- Les salariés continuent de percevoir le même pourcentage de rémunération (80,6% du salaire net)
- Les employeurs continuent de verser le même pourcentage de rémunération au salarié

##### **→ L'Allocation d'Activité Partielle versée par l'Etat aux employeurs est réduite progressivement selon les cas**

#### **Le CTTR EN DETAIL**

##### **→ Les réductions progressives**

- ➔ Employeurs n'ayant pas été contraints de suspendre leur activité ou autorisés à rouvrir à compter du 4 mai 2020 :
  - en Juillet : l'Etat réduit le montant de l'Allocation d'Activité Partielle de 10% ;
  - en août: l'Etat réduira le montant de l'Allocation d'Activité Partielle de 10% supplémentaires par rapport à juillet soit 20 % ;
- ➔ Employeurs autorisés à rouvrir à compter du 2 juin 2020 :
  - en Juillet : l'Etat maintient intégralement le remboursement de l'Allocation d'Activité Partielle
  - en août: l'Etat réduira le montant de l'Allocation d'Activité Partielle de 10%

##### **→ Les exceptions**

###### **➔ Les employeurs de Monaco Ville**

- l'Etat maintient intégralement le remboursement de l'Allocation d'Activité Partielle

###### **➔ Les employeurs toujours soumis à fermeture**

- l'Etat maintient intégralement le remboursement de l'Allocation d'Activité Partielle jusqu'à la réouverture et encore 2 mois supplémentaires après cette réouverture

#### **JUSQU'A QUAND ?**

- ➔ Ces mesures sont valables jusqu'au mois d'août inclus
- ➔ De nouvelles mesures seront annoncées dans le courant du mois d'août pour le mois suivant

## **LA MISE EN PLACE**

- ➔ Toutes les démarches s'effectuent en ligne sur le téléservice relatif au Chômage Total Temporaire Renforcé à l'adresse :  
<https://service-public-entreprises.gouv.mc/Covid-19/Informations-pratiques-Covid-19/Emploi/Declarer-la-mise-en-Chomage-Total-Temporaire-Renforce>
  
- ➔ Les informations suivantes devront être ajoutées :
  - Date de levée du confinement
  - Code NIS
  - Domiciliation à Monaco ville ou non

Des orientations complémentaires relatives à la mise en œuvre du CTTR seront adoptées ultérieurement s'il y a lieu